



La présente séance est tenue par visioconférence, sans la présence du public.

**Séance extraordinaire
Jeudi 24 mars 2022
12 h 15**

À la demande de M. le maire Vincent Bérubé, vous êtes par la présente convoqué(e) à la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, qui sera tenue au lieu ordinaire des réunions du conseil, le jeudi 24 mars 2022, à 12 h 15, et qui se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 7-2022 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 070 920 \$
4. Avis de motion - Règlement numéro 8-2022 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter, dans les usages spécifiquement autorisés des zones Rb39, Rb40, Rb41 et Rb42, l'usage 5831 - Auberge et maison de touristes
5. Adoption - Premier projet de règlement numéro 8-2022
6. Assemblée publique de consultation - Premier projet de règlement numéro 8-2022 - Délégation de pouvoir
7. Dépôt par la trésorière du rapport sur les dépenses électorales
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Donné à la Ville de La Pocatière ce 22 mars 2022, à 11 h

Danielle Caron, OMA
Greffière